



CONVENTION PRESTATION DE FORMATION

Entre les soussignés :

Association Petits Frères des Pauvres

Entité : Centre de formation PFP – Direction des ressources pour l'Accompagnement

SIRET : 77568025900469 - Code APE 88.99B

Centre de formation enregistré sous le numéro 11 75 39240 75

Adresse : 19 Cité Voltaire 75011 PARIS

Représentée par : Corentin Thoumazeau en qualité de Responsable du Centre de Formation

Référent opérationnel du projet : Tatiana Pasutto en qualité de Chargée de formation de la région Sud-Ouest

Dénommé ci-après « le Centre de formation »

Et :

Nom : Conseil Départemental de la Creuse

Adresse : 13, Rue Joseph Ducouret, 23000 Guéret

Représentée par : David Sertillange en qualité de chargé de Mission Modernisation de l'Aide à Domicile

Dénommée ci-après « le Partenaire »

est conclue la convention de prestation de formation suivante :

Article 1 : Objet

La présente convention établit les modalités de partenariat entre le Centre de formation des Petits Frères des Pauvres et le Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de la formation des acteurs engagés auprès de la Mobilisation 23.

Article 2 : Engagements des Petits Frères des Pauvres

Le Centre de formation Petits Frères des Pauvres s'engage à formaliser, déployer et animer une action de formation à destination du partenaire. Cette action porte sur la thématique de formation suivante :

- Ecouter dans son environnement

Durée : 1 session d'1 journée soit 7 heures

A réaliser avant le : 31/12/2023

Lieu : Maison des associations, 12 Rue de Braconne, 23000 Guéret

Objectifs pédagogiques : - Adapter son attitude d'écoute selon son environnement

- Identifier ses émotions dans l'écoute face à différentes situations
- Distinguer ses principales limites dans l'écoute

Article 3 : Engagements du Conseil Départemental de la Creuse et conditions financières

En contrepartie de la réalisation de cette action de formation, le partenaire verse la somme de 1.520€ TTC au Centre de formation PFP correspondant aux charges prévisionnelles directement engagées sur ce projet. Cette somme fait l'objet d'une remise exceptionnelle de 12,5% du coût initial de 1.737€ afin de permettre au partenaire de pouvoir bénéficier de cette action de formation. Cette action est cofinancée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre de la section IV au titre de la convention de modernisation du secteur de l'aide à domicile 2020-2023.

Toute annulation réalisée par le partenaire moins de 10 jours avant la date de formation entraîne un dédommagement financier de 50 % du montant de la prestation en vue des frais engagés par l'Association. Cette pénalité est à régler directement au Centre de formation des Petits Frères des Pauvres.

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



**Centre de
Formation**

L'expertise au service de nos aînés

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à l'issue de la dernière formation effectuée.

Article 5 : Modalités de règlement

Les formations seront payables sur facturation. Chaque facture reprendra les intitulés des actions de formation, la date et le lieu ainsi que le nombre de participants.

Article 6 : Avenant et résiliation

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités dans la présente convention.

Cette convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant sur proposition de l'une ou l'autre des parties après concertation.

En cas de difficulté d'application de la convention, les parties s'efforceront de tout mettre en œuvre pour trouver les meilleures solutions. En cas de litige, les parties conviennent de privilégier un règlement amiable. Si aucun accord n'est trouvé, la présente convention est soumise en toute ses dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à celle-ci relèveront de la compétence du Tribunal de Paris.

Chacune des parties pourra résilier de plein droit la présente convention suite à manquement ou inexécution des obligations par l'autre partie et ce sans préjudice de tous dommages.

Tout événement extérieur aux parties résultant d'une circonstance imprévisible et empêchant totalement l'exécution de la présente convention par les parties, constituera un cas de force majeure, tel que défini par la loi et la jurisprudence. En pareil cas, les parties pourront suspendre l'exécution de leurs obligations sans engager leur responsabilité.

Article 7 : Particularités

Est joint à la présente convention le document suivant :

- Annexe 1 : RIB de la structure partenaire

Fait en deux originaux,


À Paris,

**Le Centre de Formation PFP
Corentin THOUMAZEAU**

**Le Conseil Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET, Présidente**


 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE PETITS FRERES DES PAUVRES 19 CITE VOLTAIRE 75011 PARIS			
DOMICILIATION : PARIS RIVE DROITE AC4 (04383)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03550	00050260040	27
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3035 5000 0502 6004 027			
Identification internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			